

NOTEUS PARTNERS SAS

RAPPORT ANNUEL AU TITRE DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT (LEC)

Exercice clos le 31 décembre 2025

Publication : exercice 2025

Établi conformément à l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019
et à son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021 (art. D. 533-16-1 CMF)
Entité avec > 500 M EUR d'encours sous gestion (statut confirmé) - modèle standard complet

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Entité déclarante	4
1.2 Synthèse.....	4
2. Approche générale des critères ESG	5
2.1 Politique et stratégie.....	5
2.2 Information des investisseurs.....	5
2.3 Portefeuille de fonds gérés et classification SFDR.....	5
2.4 Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels	6
2.5 Alignement sur la Taxonomie européenne	6
2.6 Stratégie climat : alignement sur l'Accord de Paris, plan de transition et net zéro	6
2.7 Stratégie d'alignement sur les objectifs de biodiversité.....	7
3. Moyens internes : dispositifs, ressources et contrôles ESG	8
3.1 Moyens humains	8
3.2 Moyens techniques (systèmes et outils).....	8
3.3 Moyens financiers	8
3.4 Renforcement des capacités internes (formation).....	8
3.5 Dispositif de contrôle	8
4. Gouvernance et supervision des enjeux ESG	9
4.1 Organisation	9
4.2 Compétences et expérience	9
4.3 Politique de rémunération	9
5. Intégration des critères ESG dans le processus de décision d'investissement.....	10
5.1 Périmètre	10
5.1.1 Liste d'exclusion Noteus 2025	10
5.2 Étapes du cycle d'investissement.....	10
5.3 Part des encours sous gestion intégrant des critères ESG	11
5.4 Limites	12
6. Stratégie d'engagement, dialogue actionnarial et politique de vote	13
6.1 Approche d'engagement	13
6.2 Politique de vote.....	13
7. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques.....	14
8. Objectifs, indicateurs et cibles de durabilité ; plan d'amélioration continue	15
8.1 Indicateurs au niveau de l'entité	15
8.2 Indicateurs au niveau du portefeuille	15
8.3 Initiatives.....	15
9. Déclaration relative aux principales incidences négatives (PAI)	16

10. Mentions légales et modalités de transmission..... 17

1. Introduction

1.1 Entité déclarante

Champ	Valeur
Dénomination sociale	Noteus Partners SAS
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Type d'acteur	Société de gestion de portefeuille (SGP) - gestion pour compte de tiers
Classe d'actifs / stratégie	Growth Equity - technologie européenne
Numéro d'agrément AMF	GP-20240012
Identifiant LEI	969500VD5RA5Q9W1FM29
Siège social	16 Avenue de Messine, 75008 Paris
Encours sous gestion au 31/12/2025	832,9 M EUR
Exercice couvert	1er janvier 2025 - 31 décembre 2025
Responsable ESG	Zoé Fabian-Frey
Commissaire aux comptes	Deloitte et Associés
Conseiller conformité	Vae Soli (France, AMF)
Site internet	https://noteus.com
Date de publication	30/06/2026

1.2 Synthèse

Un principe unificateur traverse l'ensemble des aspects et manifestations des considérations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (« ESG ») de Noteus ; la sensibilisation aux enjeux ESG et la gestion efficace de l'ensemble des politiques correctives pertinentes peuvent contribuer à la performance de ses fonds par l'alignement des intérêts des principales parties prenantes.

Le présent rapport couvre les éléments suivants :

- La politique générale de Noteus en matière de prise en compte des critères ESG
- L'intégration des considérations ESG dans les processus (décisionnels) au niveau des investissements et de l'entité,
- La supervision de la conformité (ESG), la gouvernance et la gestion des risques.

2. Approche générale des critères ESG

2.1 Politique et stratégie

Noteus Partners SAS (« Noteus ») est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), spécialisée dans l'investissement growth equity dans des sociétés technologiques européennes en forte croissance. Noteus s'engage à prendre en compte les enjeux ESG matériels dans les activités d'investissement des fonds qu'elle gère (les « Fonds »). Noteus reconnaît que les enjeux ESG peuvent affecter la performance des sociétés en portefeuille d'un Fonds et que leur gestion efficace peut contribuer positivement aux rendements en alignant les intérêts du Fonds, des Investisseurs concernés, des équipes de direction des sociétés en portefeuille, des salariés et des autres parties prenantes clés.

Aux fins du présent rapport, les enjeux ESG « matériels » sont définis comme ceux qui, selon Noteus, ont ou sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la capacité d'une organisation à créer, préserver ou détruire de la valeur économique pour elle-même et ses investisseurs.

La stratégie ESG de Noteus repose sur quatre piliers fondamentaux :

- **Politiques et procédures formalisées** : Noteus a mis en place un ensemble de politiques comprenant une politique ESG, un Code de conduite, une politique anticorruption, une politique de sécurité des données et un dispositif d'alerte. Une politique DEI (Diversité, Équité et Inclusion) est en cours d'élaboration.
- **Intégration dans le processus d'investissement** : Les critères ESG sont systématiquement intégrés du sourcing jusqu'à la sortie, avec une évaluation structurée à chaque étape du cycle d'investissement.
- **Reporting annuel** : Noteus intègre les informations relatives aux enjeux ESG, aux activités de gestion des fonds et aux progrès réalisés dans son reporting périodique et ses autres communications. Noteus adopte, publie et rend compte de ses Initiatives ESG au moins une fois par an. Pour le fonds Article 8 (NPGF25), Noteus met en œuvre un reporting annuel conforme aux exigences de reporting périodique SFDR, couvrant un ensemble défini de KPI ESG alignés sur les lignes directrices d'Invest Europe.
- **Formation continue** : Des formations régulières sur les sujets ESG (risques climatiques, conformité, diversité et inclusion, droits humains) sont organisées pour l'ensemble de l'équipe.

2.2 Information des investisseurs

Noteus informe ses investisseurs de la prise en compte des critères ESG par les canaux suivants :

- **Documents précontractuels** : Noteus partagera avec ses investisseurs la politique ESG, le Private Placement Memorandum (PPM) du fonds et les informations précontractuelles SFDR (dans chaque cas, le cas échéant) ainsi que les informations pertinentes au titre de la directive AIFM.
- **Rapports annuels** : Noteus prévoit de communiquer des informations ESG à ses investisseurs au moins une fois par an, à compter de 2026 au titre de l'exercice 2025. Pour tout fonds Article 8, l'atteinte des caractéristiques promises est suivie au moyen d'indicateurs et communiquée aux investisseurs dans les informations périodiques annuelles.

2.3 Portefeuille de fonds gérés et classification SFDR

Au 31 décembre 2025, Noteus gère les fonds et véhicules suivants :

Fonds	Type	Classification SFDR	Approche ESG
Noteus Partners Growth Fund 2025 SLP (NPGF25)	Fonds growth equity	Article 8	Promotion de caractéristiques E/S, liste d'exclusion, min. 60 % d'investissements alignés
Noteus Partners Centaur SLP	Fonds growth equity	Article 6	Intégration des risques ESG dans les due diligences et le suivi
Dockline SLP	Co-investissement	Article 6	Intégration des risques ESG dans les due diligences
Noteus Partners Co-Investment SLP - Toronto Compartiment I	Co-investissement	Article 6	Intégration des risques ESG dans les due diligences et le suivi
Noteus Partners Co-Investment S.L.P. - RAI Compartiment II	Co-investissement	Article 6	Intégration des risques ESG dans les due diligences et le suivi
Noteus Partners Co-Investment SLP - Horizon Compartiment III	Co-investissement	Article 6	Intégration des risques ESG dans les due diligences et le suivi
NPGF 2025 Co-Investment SLP - Strike Compartiment I	Co-investissement	Article 6	Intégration des risques ESG dans les due diligences et le suivi

2.4 Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels

Noteus est membre ou signataire des initiatives de durabilité suivantes :

Initiative	Statut
VentureESG	Membre
ESG Data Convergence Initiative (EDCI)	Membre

2.5 Alignement sur la Taxonomie européenne

Noteus ne mesure pas l'alignement sur la Taxonomie de ses sociétés en portefeuille, compte tenu de la difficulté à obtenir des informations sur les sociétés sous-jacentes, qui sont des sociétés technologiques non cotées en phase de croissance. Noteus prend donc en compte d'autres indicateurs dans le cadre de ses considérations et de sa gouvernance ESG.

2.6 Stratégie climat : alignement sur l'Accord de Paris, plan de transition et net zéro

Noteus reconnaît l'importance d'aligner les portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris. La mesure de l'alignement climatique nécessite des données de haute qualité sur les émissions des sociétés en portefeuille, dont la disponibilité est limitée pour les sociétés technologiques non cotées en phase de croissance.

Noteus effectue un suivi de l'empreinte carbone dans le cadre de son reporting ESG ; la définition d'une base de référence et d'objectifs de réduction sera précisée à mesure que les données deviendront disponibles.

2.7 Stratégie d'alignement sur les objectifs de biodiversité

Noteus reconnaît l'importance croissante des enjeux liés à la biodiversité pour le secteur financier. À ce jour, Noteus évalue ses obligations en matière de biodiversité, en cohérence avec l'évolution du cadre réglementaire (décret Article 29 LEC, TNFD).

3. Moyens internes : dispositifs, ressources et contrôles ESG

3.1 Moyens humains

L'ensemble de l'équipe d'investissement contribue à la mise en œuvre de la politique ESG. Zoé Fabian-Frey supervise l'intégration de l'ESG dans l'activité d'investissement ; le CFO pilote le reporting ; et la mise en œuvre de la politique ESG est supervisée par le COO. L'ensemble de l'équipe d'investissement participe également aux évaluations ESG lors des due diligences et du suivi des participations, sous la supervision de Zoé Fabian-Frey.

3.2 Moyens techniques (systèmes et outils)

- **Plateforme de reporting ESG** : Noteus utilise la plateforme SaaS Novata pour la collecte, l'agrégation et le reporting des données ESG des sociétés en portefeuille, à compter de la campagne de reporting 2025. Novata est une solution dédiée aux fonds de private equity.
- **Prestataire externe de conformité** : Vae Soli (conseiller en conformité AMF, France).
- **Ressources externes de conformité** : Noteus est membre de VentureESG et de l'ESG Data Convergence Initiative (EDCI). Ces deux adhésions donnent à Noteus accès à des référentiels externes d'indicateurs organisationnels (par exemple l'EDCI Metrics Guidance) et à des cadres d'évaluation des risques (par exemple la liste de questions « Universes of Issues » de VentureESG pour la due diligence ESG au niveau des investissements, et son équivalent pour les évaluations au niveau de l'entité (« Materiality Napkins »)), accessibles à Noteus et à son prestataire de conformité.

3.3 Moyens financiers

À ce stade, Noteus n'alloue pas de budget ESG dédié distinct. Les coûts liés à l'ESG sont supportés par le budget général de la société de gestion et comprennent notamment l'abonnement à la plateforme Novata de collecte et de reporting des données ESG. Le recours à des conseils externes s'effectue au cas par cas, selon les besoins.

3.4 Renforcement des capacités internes (formation)

Une formation interne pour l'ensemble de l'équipe a été dispensée par le Comité ESG en décembre 2024 (business case ESG, politique, liste d'exclusion, intégration de l'ESG dans le processus d'investissement). Noteus prévoit de mettre en place des formations externes.

3.5 Dispositif de contrôle

Le dispositif de conformité et de contrôle interne repose sur trois niveaux : les contrôles de premier niveau réalisés par les équipes opérationnelles, les contrôles permanents de second niveau et le contrôle périodique. Ces deux derniers relèvent du RCCI (responsable de la conformité et du contrôle interne) et sont externalisés auprès du cabinet Vae Soli, sur la base d'un plan de contrôle annuel et de la plateforme propriétaire Atlas (fiches de contrôle, cartographie des risques, suivi des plans d'action). Les constats et recommandations sont présentés à la direction lors du Comité de conformité et de contrôle interne semestriel. Les risques ESG sont intégrés à ce dispositif selon la même logique de matérialité que les autres risques.

4. Gouvernance et supervision des enjeux ESG

4.1 Organisation

- Responsabilités attribuées en matière de supervision et de mise en œuvre ESG : Zoé Fabian-Frey (intégration ESG dans l'investissement) ; CFO (reporting) ; COO (supervision de la mise en œuvre de la politique ESG).
- Comité d'investissement : Les considérations ESG font partie intégrante du memorandum soumis au Comité d'investissement pour chaque décision d'investissement. Une section ESG dédiée doit être complétée par l'équipe deal pour chaque opportunité et revue si nécessaire par Zoé Fabian-Frey, avant présentation au Comité d'investissement.

4.2 Compétences et expérience

L'équipe dispose d'une expérience préalable de l'intégration des critères ESG sur l'ensemble du processus d'investissement ; Zoé Fabian-Frey était responsable ESG de la stratégie Growth au sein de sa précédente société.

Le développement des compétences de gestion ESG au sein de l'ensemble de l'organisation passe également par :

- Le soutien des engagements ESG par des formations (au moins annuelles) sur les enjeux ESG et les évolutions pertinentes de la réglementation, des pratiques et des engagements propres de Noteus.
- Le maintien d'une information raisonnable sur les évolutions et bonnes pratiques ESG au sein du secteur du private equity.

4.3 Politique de rémunération

Les salariés de Noteus perçoivent une combinaison de rémunération fixe et variable. Cette rémunération variable est attribuée sur la base d'une évaluation annuelle équilibrée de la performance. Cette évaluation prend en compte des critères financiers et extra-financiers, y compris la ou les contributions du salarié aux objectifs de durabilité de Noteus et à la progression de l'intégration des risques et initiatives de durabilité dans le processus d'investissement.

5. Intégration des critères ESG dans le processus de décision d'investissement

5.1 Périmètre

5.1.1 Liste d'exclusion Noteus 2025

Noteus intègre les critères ESG tout au long du cycle d'investissement, du sourcing à la sortie. Cette approche repose sur le principe de matérialité : les enjeux ESG pris en compte sont ceux susceptibles d'avoir un impact financier ou réputationnel significatif sur la société cible ou sur le fonds.

La liste d'exclusion Noteus 2025 a été établie en complément des principes énoncés dans la politique ESG de Noteus et s'applique uniquement au Noteus Partners Growth Fund 2025 (« NPGF25 », le « Fonds »). Noteus peut la mettre à jour périodiquement en fonction des attentes des investisseurs, de l'évolution des conditions de marché ou des exigences réglementaires. [Le Fonds n'investira pas dans des sociétés générant leurs revenus principalement à partir de l'une des activités économiques suivantes :

Secteur exclu	Description
Alcool	Production ou distribution d'alcool et/ou de boissons alcoolisées
Armes et défense	Armes controversées (y compris les fabricants d'armes à feu de type militaire mises à disposition pour un usage civil, les armes de destruction massive et/ou les armes telles que les bombes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les armes chimiques ou biologiques)
Jeux d'argent	Exploitation de casinos ou de plateformes de paris en ligne (hors usage éducatif)
Divertissement pour adultes	Services de divertissement pour adultes (y compris la pornographie)
Tabac	Production ou distribution de tabac et de produits liés au tabac

Le terme « principalement » désigne les sociétés qui tirent l'essentiel de leurs revenus de produits ou services relevant des activités économiques listées, et non indirectement, c'est-à-dire via une relation avec un partenaire commercial ou un client. Noteus apprécie le respect des exclusions figurant sur la liste d'exclusion uniquement au regard des informations dont elle dispose effectivement à la date de réalisation de l'investissement.] La liste d'exclusion n'impose pas à Noteus de procéder à une collecte de données, un suivi ou un reporting continu au titre de ces exclusions.

5.2 Étapes du cycle d'investissement

Sourcing

Lors de la phase de screening, l'équipe cherche à déterminer si une société cible relève de la liste d'exclusion Noteus 2025 ou présente d'autres signaux d'alerte matériels pouvant nécessiter des diligences approfondies (par exemple : normes de travail inadéquates, corruption, impact environnemental négatif, violations des droits humains, travail des enfants, etc.). Noteus s'appuie sur de la recherche documentaire et des références informelles pour identifier les risques de durabilité

potentiellement matériels. Ces éléments sont consignés dans le CRM et intégrés au processus de décision d'investissement et aux due diligences.

Par ailleurs, Noteus considère que la technologie durable représente une catégorie attractive pour l'Europe. Dans le cadre de ses efforts de sourcing thématique, Noteus développe une approche dédiée d'analyse des sous-secteurs et des tendances de marché liés à la durabilité.

Due diligence

Lors des due diligences, Noteus intègre formellement une section « Mandatory ESG Screening » (contrôle ESG obligatoire) dans son processus d'investissement. Cette évaluation est structurée autour des dimensions suivantes :

- Durabilité du modèle d'affaires
- Risques et opportunités ESG matériels et exposition réglementaire (y compris la préparation à la CSRD le cas échéant)
- Gouvernance des données (y compris l'éthique de l'IA le cas échéant)
- Qualité globale de la gouvernance d'entreprise

Chaque investissement se voit attribuer une notation claire du risque ESG (faible / moyen / élevé, soit Low / Medium / High). Le memorandum traite explicitement de toute conditionnalité de l'investissement lorsque des risques matériels sont identifiés. La due diligence ESG est synthétisée dans une section dédiée de chaque memorandum soumis au Comité d'investissement, sur la base d'un cadre standard et revue au préalable par les responsables ESG de Noteus. Si le Comité d'investissement n'est pas convaincu que les risques ESG matériels peuvent être suffisamment réduits ou atténués, il peut décider de ne pas réaliser l'investissement.

Investissement

Au stade de l'investissement, lorsque cela est approprié et applicable, Noteus peut chercher à inclure dans la documentation juridique (par exemple dans le pacte d'actionnaires) des dispositions visant à soutenir la mise en œuvre des engagements en matière de durabilité, y compris des droits d'information.

Création de valeur (suivi)

Pour les investissements présentant un risque ESG moyen ou élevé, l'équipe deal met en place un Plan d'action ESG à l'entrée, identifiant 2 à 4 KPI ESG prioritaires assortis d'une feuille de route sur 24 mois. Cette approche permet de traduire les considérations ESG en initiatives opérationnelles et en leviers de création de valeur. Les progrès sont suivis annuellement via la plateforme Novata.

Sortie

Noteus considère que les sociétés transparentes sur leur performance en matière de durabilité bénéficient d'un processus de sortie plus fluide, susceptible de justifier une valorisation plus élevée. Lors de la préparation de la sortie, Noteus peut réaliser une évaluation complète de la performance de durabilité de la société en portefeuille afin d'identifier des exemples de création de valeur liés à ses objectifs de durabilité.

5.3 Part des encours sous gestion intégrant des critères ESG

Fonds/véhicule	Part des encours couverts par l'analyse ESG	Classification SFDR
----------------	---	---------------------

Noteus Partners Growth Fund 2025 SLP (NPGF25)	100 %	Article 8
Noteus Partners Centaur SLP	100 % (ESG en due diligence et suivi)	Article 6
Dockline SLP	100 % (ESG en due diligence et suivi)	Article 6
Noteus Partners Co-Investment SLP - Toronto Compartiment I	100 % (ESG en due diligence et suivi)	Article 6
Noteus Partners Co-Investment S.L.P. - RAI Compartiment II	100 % (ESG en due diligence et suivi)	Article 6
Noteus Partners Co-Investment SLP - Horizon Compartiment III	100 % (ESG en due diligence et suivi)	Article 6
NPGF 2025 Co-Investment SLP - Strike Compartiment I	100 % (ESG en due diligence et suivi)	Article 6

5.4 Limites

La capacité de Noteus à influencer et à exercer un contrôle sur les sociétés dans lesquelles investissent les fonds qu'elle gère varie selon la structure et les termes de l'investissement. Lorsque Noteus estime disposer d'une capacité limitée à mener des diligences ou à influencer et contrôler la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre d'un investissement, Noteus n'applique que les éléments de sa Politique ESG qu'elle juge praticables. Parmi ces cas au niveau de l'investissement figurent notamment les situations d'actionnaire minoritaire, de droits de gouvernance limités ou d'autres circonstances affectant sa capacité à évaluer, définir ou suivre les enjeux ESG.

6. Stratégie d'engagement, dialogue actionnarial et politique de vote

6.1 Approche d'engagement

Noteus, sous réserve de son appréciation raisonnable, dialogue avec ses sociétés en portefeuille afin de s'assurer que les risques de durabilité matériels identifiés lors des due diligences sont traités de manière appropriée et que les impacts négatifs sont atténués, lorsque cela est faisable et commercialement raisonnable. Noteus vise à mobiliser ses sociétés en portefeuille sur les efforts de création de valeur, notamment en lien avec l'equity story de la société. Cette approche repose sur une présence active au sein des organes de gouvernance et une collaboration étroite avec les équipes de direction :

- Présence au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société en portefeuille.
- Tenue d'échanges sur la durabilité au niveau du conseil de chaque société en portefeuille au moins une fois par an.
- Mise en place d'un Plan d'action ESG à l'entrée définissant 2 à 4 KPI ESG prioritaires assortis d'une feuille de route sur 24 mois.
- Suivi annuel des progrès ESG via la plateforme Novata et présentation aux organes de gouvernance.
- Collaboration avec la direction et le conseil pour mettre en œuvre les normes et procédures pertinentes, en recourant à des consultants externes le cas échéant, et diffusion des enseignements à l'échelle du portefeuille.

6.2 Politique de vote

Noteus exerce ses droits de vote en cohérence avec ses convictions ESG et sa politique d'engagement. Les droits de vote sont exercés directement par Noteus lors des assemblées générales et au sein des organes de gouvernance applicables des sociétés en portefeuille.

7. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

Les risques ESG, y compris les enjeux climatiques (traités selon la même logique de matérialité que les autres enjeux ESG), sont identifiés et évalués lors des due diligences via une évaluation de matérialité par société et une notation du risque ESG (faible / moyen / élevé, soit Low / Medium / High) ; ils sont documentés dans le CRM et dans la section ESG des documents du Comité d'investissement.

8. Objectifs, indicateurs et cibles de durabilité ; plan d'amélioration continue

8.1 Indicateurs au niveau de l'entité

Indicateur	Valeur
Encours sous gestion au 31/12/2025	832,9 M EUR
Fonds SFDR Article 8	1
Rémunération variable indexée sur l'ESG	10 %
Diversité de la direction	Parité 50/50
Politique DEI formalisée	En cours d'élaboration
Déclaration PAI (art. 4 SFDR)	voir section 9.

8.2 Indicateurs au niveau du portefeuille

La collecte des données ESG du portefeuille est opérée via Novata

Indicateur	Exercice 2025
Nombre de sociétés ayant communiqué des données ESG	7/9
Taux de couverture des données ESG (%)	78 % (7/9)
Émissions de GES agrégées Scopes 1+2 (tCO2e)	3 535 tCO2e (périmètre partiel de 5 sociétés déclarantes)
% de sociétés dotées d'une politique de diversité formalisée	3 des 7 sociétés déclarantes ont indiqué disposer d'une politique de diversité formalisée
% de sociétés dotées d'une politique HSE formalisée	4 des 7 sociétés déclarantes ont indiqué disposer d'une politique HSE formalisée

8.3 Initiatives

Plusieurs initiatives d'amélioration sont en cours : la mise en place de processus formels d'engagement et de suivi ESG, la mesure des émissions de GES du portefeuille, l'élaboration d'une politique DEI et des formations externes.

9. Déclaration relative aux principales incidences négatives (PAI)

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR), Noteus Partners SAS a décidé de ne pas prendre en compte, à la date des présentes, les principales incidences négatives (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 4 du SFDR.

Cette décision est motivée par les raisons suivantes :

- Disponibilité et qualité des données : les indicateurs PAI standardisés définis par le SFDR ont été conçus principalement pour les sociétés cotées. Les sociétés technologiques non cotées en phase de croissance dans lesquelles Noteus investit ne publient généralement pas les données nécessaires au calcul des 14 indicateurs PAI obligatoires (émissions de GES, intensité carbone, biodiversité, eau, déchets, indicateurs sociaux, etc.) dans le format standardisé requis.
- Proportionnalité : Noteus est une société de gestion (SGP) en phase de développement. La mise en œuvre d'un reporting PAI complet exigerait des ressources et des coûts disproportionnés au regard de la taille de la société et des caractéristiques de son portefeuille.
- Pertinence des indicateurs : les indicateurs PAI présentent une pertinence matérielle limitée pour des sociétés technologiques de croissance au modèle d'affaires essentiellement numérique, dont l'impact environnemental direct est généralement faible par rapport aux secteurs industriels.

Noteus continuera d'évaluer cette position et pourra décider de publier une déclaration PAI à mesure que la qualité des données disponibles au niveau des actifs s'améliorera, que la société se développera, et en cohérence avec l'évolution du cadre réglementaire.

10. Mentions légales et modalités de transmission

Information	Détail
Entité déclarante	Noteus Partners SAS
Base réglementaire	Art. 29 de la loi n° 2019-1147 du 8/11/2019 ; décret n° 2021-663 du 27/5/2021 (art. D. 533-16-1 CMF)
Statut	Entité avec > 500 M EUR d'encours - modèle standard complet
Exercice couvert	1er janvier 2025 - 31 décembre 2025
Plateforme de transmission	Climate Transparency Hub (CTH) - ADEME
Publication sur le site internet	https://noteus.com
Date de publication	30/06/2026

© Noteus Partners SAS - Document confidentiel - Tous droits réservés.